**F.S.U MAYOTTE**

**Déclaration liminaire de la FSU au CENM du 23 octobre 2017**

En cette rentrée 2017, le système public d’éducation à Mayotte se trouve de nouveau confronté à des difficultés que nous avons déjà largement évoquées et identifiées :

Faute d’établissements du second degré en nombre suffisant au regard des besoins, les infrastructures actuelles craquent car elles ne sont pas structurellement prévues pour accueillir un nombre sans cesse croissant d’élèves. L’aggravation des conditions de travail pour les agents comme pour les élèves est donc réelle. L’insécurité est dans tous les esprits, à preuve les bagarres aux abords et dans un certain nombre d’établissements, qui ont émaillé la fin de la période scolaire précédente. De plus les jeunes déjà fatigués par un temps de transport considérable, trop souvent ne peuvent pas se restaurer ou bien sont tenus à faire des journées continues de 5 ou 6 heures sans pause. Il n’y a aura pas d’amélioration sans accélérations des constructions d’établissements, d’internats et d’espaces de restauration scolaire.

La FSU milite, par ailleurs, pour l’accès des jeunes aux pratiques sportives et au développement d’un sport scolaire égalitaire, humaniste, et culturel. Cet accès à une pratique diversifiée, riche, épanouissante et émancipatrice passe par l’action de toutes les composantes du CENM en faveur du sport scolaire.

C’est pourquoi nous lançons un appel solennel sur la question des transports qui ont été supprimés pour les collégiens en cité scolaire ou dans les communes où les élèves des associations sportives utilisaient le ramassage des lycées.

Nous vous demandons de considérer le temps de la pratique au sein de l’association sportive comme du temps scolaire à part entière parce que la responsabilité éducative et émancipatrice de nos associations scolaires est indéniable.

Nous demandons que tous les élèves qui participent dans leur établissement aux activités du mercredi après-midi puissent bénéficier, comme les autres élèves, des transports scolaires, notamment quand les transports sont déjà organisés, ce qui est le cas dans plusieurs communes de l’île.

Sur le bâti scolaire, la FSU sera attentive aux engagements du vice-rectorat, notamment en matière d’installations sportives. Nos élèves attendent toujours les points d’ombre et les point d’eau qui ont été promis sur les équipements extérieurs. Nous sommes également attentifs au suivi des chantiers programmés afin qu’ils parviennent à leur terme.

Les établissements du premier degré connaissent également des difficultés de tous ordres. Les classes et les écoles sont surchargées si bien que plus d'une soixantaine d'écoles fonctionne avec le système de rotation. Malgré les engagements de l'État (livraison de 500 salles de classe), à peine une centaine de salles de classe a été livrée ces cinq dernières années. La majorité des enfants n'effectuent pas les 3 années de scolarisation en maternelle. Les conditions d'accueil et le manque de personnels spécialisés font que les enfants en difficultés (plus de 60%) et/ou nouvellement scolarisés ne sont pas réellement pris en charge de façon spécifique. La mise en œuvre des rythmes scolaires s'est faite dans de très mauvaises conditions, sans une réelle prise en compte des réalités et contraintes locales. Le SNUipp-FSU Mayotte s'étonne de l'entêtement de la Vice Rectrice à ne pas vouloir autoriser les adaptations réclamées par tout le monde, y compris par les parents d'élèves et certains maires. L'actualité démontre que, contrairement à ce qui se dit ici et là, l'éducation à Mayotte ne constitue pas une priorité. Pour preuve la baisse du nombre d'emplois aidés alors que le gouvernement s'était engagé à sanctuariser ces emplois dans l'Éducation Nationale et dans les Outre-mer.

Eu égard à ces conditions particulièrement difficiles, les personnels et leurs représentants doivent être traités avec considération. C’est pour cette raison qu’il doit être procédé à une reprise totale de l’ancienneté générale de services (AGS) et qu’un véritable plan de titularisation doit être mis en place pour les contractuels. C’est pour cette raison également que l’emploi du temps du président du SRIAS doit être adapté à sa décharge de service et non imposé arbitrairement.

De plus, le déficit d’agents titulaires en nombre suffisant pour se rapprocher des normes du pays est un autre sujet d’insatisfaction majeure. A titre d’exemple, on trouve près de 50 % de contractuels enseignants dans le second degré à Mayotte alors que le record sur les autres académies est Créteil avec 13 % ou encore 1 psychologue de l’éducation nationale pour 3000 élèves à Mayotte alors que le standard métropolitain, à améliorer d’ailleurs, est de 1 pour 3000  enfin 1 C.I.O  pour 12000 jeunes à La Réunion contre 1 C.I.O pour 41000 jeunes à Mayotte et nous pourrions multiplier les exemples.

Nous demandons une restauration de l’attractivité financière par les mesures suivantes :

* Indexation des salaires à 1,53,
* attribution de 2 indemnités pour un couple d’agent,
* dégrèvements fiscaux pour les indemnités,
* baisse de la condition de durée de service de l’IFCR à un an,
* revalorisation des retraites par un retour de la bonification retraite à ½ et l’instauration de l’ITR pour tous,
* accélérations de carrière.

C’est à cette condition que Mayotte pourrait retrouver davantage d’enseignants, de personnels de direction et de laboratoire, d’administratifs, d’inspecteurs, de médecins scolaires, d’infirmières, de CPE, d’assistants d’éducations, d’assistants sociaux, de psychologues de l’éducation nationale. C’est à cette condition également qu’on pourra mettre en place à Mayotte les baisses d’effectif indispensables, la lutte contre le décrochage, la priorité accordée aux enseignements fondamentaux, l’aide aux élèves allophones et ce comme il se doit dans un réseau d’éducation prioritaire.

Pour ne prendre qu’un seul exemple, le vice-rectorat ne dispose que d’un médecin pour 30000 élèves. À titre de comparaison, le ratio en Seine Saint-Denis, pourtant insuffisant, est de 1 pour 12000. Comment dans ces conditions lutter sérieusement contre les risques sanitaires et mettre en place une éducation à la santé ? Mais alors que le manque de personnels est criant, comment pourrions-nous accepter, de surcroît, la suppression des emplois aidés indispensables au bon fonctionnement des établissements du premier comme du second degré ?

Il est consternant de voir qu’aujourd’hui, la seule mesure d’attractivité significative est celle consistant à instaurer une **prime d’installation pour les contractuels** dont beaucoup prennent leur fonction sans être formés. La formation prend du temps, nous a dit Mme la Ministre des outre-mer. Certes mais pendant ce temps-là, les jeunes grandissent et ne bénéficient pas des conditions optimales. Il faut en effet que nos collègues contractuels soient formés, mais comment le seront-ils si le nombre de titulaires baisse régulièrement chaque année ?

Que veut-on faire du système éducatif de Mayotte ? Un vaste centre de formation ? Au fond, c’est la question que l’on devrait se poser aujourd’hui alors que les personnels contractuels occupent presque 50 % des postes dans le second degré. Cette situation fait de Mayotte un cas unique dans le pays. Doit-on l’accepter ? La FSU pense que non et demande un changement de politique clair.

La situation du système éducatif à Mayotte n’a pas été toujours ainsi. Dans les années 2000 et début 2010, les titulaires étaient largement majoritaires dans le second degré. Ce n’est que depuis les décrets de 2013 que l’aggravation a commencé et elle a été d’abord d’ordre financier. En raison de cette dégradation financière, elle atteint, aujourd’hui les sommets que nous connaissons et, qui peut penser sérieusement que la tendance va se renverser si nous faisons comme si de rien n’était et si le Vice-rectorat persiste à ne pas vouloir considérer que l'attractivité est un problème ? Jusqu’où allons-nous continuer ?

La FSU considère qu’il n’est pas possible de s’accommoder de cette situation et demande une nouvelle fois au Vice-Rectorat d’intervenir auprès de notre autorité de tutelle pour qu’un plan d’urgence soit adopté. Notre responsabilité n’est pas d’accepter la situation et de nous taire mais de tout faire pour transformer le système public d’éducation à Mayotte afin qu’il puisse assumer correctement ses missions. À la FSU, nous poursuivrons cet objectif avec détermination.